

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE
PARIS - GRIGNON

U E R « Economie et Gestion »

Tel : 01 44 08 17 28

Fax : 01 44 08 17 31

GESTION DES ENTREPRISES

I - CONNAISSANCE DES METIERS

***II - COMPTABILITE GENERALE
ET
COMPTABILITE DE GESTION***

III - COMPTABILITE AGRICOLE

Jacques NEFUSSI

2006

AVANT - PROPOS

Ce document est le support pédagogique du cours de comptabilité. Il comporte des parties laissées en blanc pour que les élèves puissent introduire eux-mêmes les exemples et les corrections des exercices traités en cours.

SOMMAIRE

I. COMPTABILITE GENERALE

Introduction : le bilan et le compte de résultat

1. La comptabilité en partie double	4
1.1. Les comptes	
1.2. Les règles de la double écriture	
1.3. Le compte de résultat	
1.4. Le bilan	
2. Le Plan Comptable Général (PCG)	16
2.1. L'histoire et les principes du Plan Comptable	
2.2. La classification des comptes du PCG	
2.3. Les documents comptables obligatoires	
3. Les étapes de la procédure comptable	23
3.1. La réouverture des comptes	
3.2. L'enregistrement chronologique au journal	
3.3. Le classement des opérations dans les comptes du Grand Livre	
3.4. Les vérifications périodiques par les balances	
3.5. La clôture de l'exercice	
A. Les opérations d'inventaire	
B. Les écritures dans les comptes	
C. Les calculs des dépréciations	
D. L'établissement du compte de résultat, du bilan et de l'annexe	

II. COMPTABILITE DE GESTION **41**

Introduction : les objectifs

1. Concepts et vocabulaire	
2. La hiérarchie des coûts	
3. Les types charges en comptabilité de gestion	
5. Répartition et imputation des charges	

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES **46**

<i>ANNEXE 1 : Contrôle 2005</i>	47
<i>ANNEXE 2 : euro courants, actualisés</i>	54

I. COMPTABILITE GENERALE

1. La comptabilité en partie double

1.1. Les comptes

Définition : un compte est un tableau à deux colonnes de signes comptables opposés ayant des totaux égaux.

- La colonne de gauche est appelée DEBIT.
- La colonne de droite est appelée CREDIT.

Les mots DEBIT et CREDIT ne signifient rien d'autre que gauche et droite.

Le solde est le montant qu'il faut ajouter à une colonne pour équilibrer l'autre :

- Si les débits sont supérieurs aux crédits, le solde est débiteur. Il est inscrit du côté des crédits (pour égaliser les colonnes).

- Si les crédits sont supérieurs aux débits, le solde est créditeur. Il est inscrit du côté des débits (pour égaliser les colonnes).

1.2. Les règles de la double écriture

Les opérations comptables sont l'enregistrement de faits concernant les relations contractuelles vis à vis des tiers. L'enregistrement n'est effectué que lorsque sont émises les pièces justificatives rendant compte officiellement des droits et obligations de l'entreprise vis à vis des tiers

Ex : la livraison de marchandises n'entraîne aucun enregistrement comptable. Il en est de même d'une commande. Seule la facture qui constate un achat donne lieu à un enregistrement comptable.

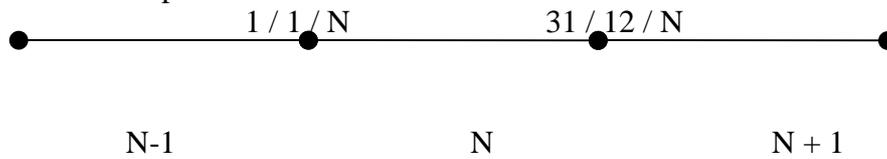
Chaque opération donne lieu à 2 écritures. Les opérations sont enregistrées dans deux colonnes de signes comptables opposés appartenant à des comptes différents : l'une au crédit, l'autre au débit.

$$\Sigma \text{ crédits} = \Sigma \text{ débits}$$

La technique comptable exige que toute écriture se traduise par un nombre positif.

1.3. Les règles concernant le bilan et le compte de résultat

Les enregistrements comptables permettent d'établir deux tableaux de synthèse qui décrivent la vie d'une entreprise :



Le bilan répond à deux questions :

- Qu'est ce que possède l'entreprise à la clôture des comptes ?
- Qui a financé l'entreprise à la clôture des comptes ?

Le compte de résultat porte sur un exercice (une période). Le compte de résultat répond à deux questions :

- Quelle valeur l'entreprise a détruit (consommé) pendant l'exercice ?
- Quelle valeur l'entreprise a produit pendant l'exercice ?

Remarque : le bénéfice du bilan et le solde du compte de résultat sont égaux par construction.

a. Opérations concernant le BILAN

Le bilan décrit l'état du patrimoine. Tout événement affectant un élément du patrimoine en affecte au moins un autre. A toute variation d'un élément d'actif (passif) correspond soit une variation de même signe d'un élément du passif (actif), soit une variation de signe opposé d'un autre élément d'actif (passif).

Par convention :

- Tout accroissement (diminution) de valeur d'un élément du patrimoine actif se traduit par une écriture au débit (crédit) du compte correspondant de l'actif.
- Tout accroissement (diminution) de valeur d'un élément du patrimoine passif se traduit par une écriture au crédit (débit) du compte correspondant du passif.

Remarque : en général, les comptes d'actif sont débiteurs et les comptes de passif sont créditeurs.

Exemple : A la création de sa société, le 1er Juin, Paul verse sur le compte courant de son entreprise 2 Millions d'euros prélevés sur son compte personnel.

b. Opérations concernant les comptes de gestion (compte "résultat de l'exercice")

Les comptes de gestion servent au classement des opérations qui contribuent à la formation du résultat, leur agrégation permet de calculer le résultat de l'exercice.

Au débit du compte « résultat de l'exercice » : les charges diminuent le résultat (consommation, destruction de valeur).

Au crédit du compte « résultat de l'exercice » : les produits augmentent le résultat (création de valeur).

Remarque : les opérations concernant les charges ou les produits mobilisent aussi des comptes de bilan.

Comptes de CHARGES : par convention, tout accroissement (diminution) de valeur d'une charge se traduit par une écriture au débit (crédit).

Exemple : Le 5 Juin, Paul achète pour 1,5 Million d'euros des marchandises qu'il paie comptant.

Comptes de PRODUITS : tout accroissement (diminution) de valeur d'un produit se traduit par une écriture au crédit (débit).

Exemple : Le 6 Juin, Paul vend pour 2,5 Million d'euros des marchandises, paiement comptant des clients.

c. Fermeture et ouverture d'un compte

La règle de l'écriture double s'applique au calcul d'un solde. Ainsi, à la fermeture et à l'ouverture d'un compte, la règle de la double écriture maintient l'égalité des colonnes débit et crédit

Fermeture des comptes

Exemple : Le 1er Juin, Paul verse sur le compte courant de son entreprise 2 Millions d'euros prélevés sur son compte personnel. Etablir le bilan au 1^{er} juin.

Ouverture d'un compte

En début de période suivante : on reprend « **à nouveau** » les soldes débiteurs dans la colonne des débits du nouveau compte et les soldes créditeurs dans les crédits du nouveau compte.

Exemple : ouvrir les comptes à partir du bilan établi le 1^{er} juin.

Exemple : Paul crée son entreprise commerciale le 1er Juin. Il s'agit d'un commerce d'alcool.
Etablir le bilan et le compte de résultat le 30 juin.

- Le 1er Juin, il verse sur le compte courant bancaire de son entreprise 2 Millions d'euro prélevés de son compte personnel.
- Le 3 Juin, il emprunte 1 Million d'euro à sa banque pour son commerce.
- Le 4 Juin, il investit pour 1,5 Million d'euro un local tout équipé en payant comptant.
- Le 5 Juin, il achète pour 1,5 Million d'euro de marchandises qu'il paie comptant.
- Le 29 Juin, il vend toutes ses marchandises pour 3 Millions d'euro qui seront payées le 29 Août (2 mois de crédit sont accordés aux clients). Paul possède donc une créance sur ses clients qui lui doivent 3 Millions d'euro.

Ces écritures nous permettent de constater que :

1. Le compte de résultat explique la formation du résultat (bénéfice ou perte) pendant la période comptable (ici le mois de Juin).
2. On comptabilise les ventes bien que le règlement n'ait pas encore été effectué (la comptabilité prend en considération un bénéfice dès qu'une transaction a été conclue).
3. La comptabilité n'anticipe pas le bénéfice d'une vente à venir. Si Paul avait vendu la moitié de ses marchandises, son bénéfice aurait été de moitié.
4. Que se passe-t-il si les clients ne payent pas ou pas totalement ? Dès qu'un risque de cette nature apparaît probable, on doit le chiffrer et le prendre en compte dans le calcul du bénéfice. Nous verrons comment par la suite.
5. Le bilan est un tableau qui décrit le patrimoine de l'entreprise à un moment donné :
 - la colonne de droite présente l'origine des ressources de l'entreprise (PASSIF),
 - l'actionnaire PAUL (Capital social)
 - le banquier (Dette)
 - la colonne de gauche indique ce que possède l'entreprise (ACTIF), c'est-à-dire comment elle a employé ses ressources.
 - le local aménagé (Immobilisations)
 - le crédit aux clients (Créances Clients)
 - l'argent (Banque égal à 0)
6. Le compte courant bancaire ne donne pas d'indication sur l'existence d'un bénéfice ou d'une perte.

Remarque :

1) Au début de la période suivante, tous les comptes de gestion sont affectés d'un solde NUL. Ils enregistrent donc les flux de valeurs pendant la période comptable.

2) Les opérations concernant les comptes de gestion et les comptes de situation (bilan) ont une influence sur le résultat.

3) Le solde du compte de résultat équilibre le bilan :
Résultat du bilan = solde du compte "résultat"

1.3 - Le Compte de Résultat (comptes de gestion)

Le Compte de Résultat est un tableau de synthèse qui est établi en fin d'exercice à partir des soldes des comptes de gestion : charges et produits.

Le compte de résultat explique la formation du résultat pendant la période comptable :

Définition : les charges comprennent la valeur des biens et services que l'entreprise doit acquérir pour exercer son activité. Du point de vue économique, il s'agit de bien comptabiliser la destruction de valeur opérée par l'entreprise. Les charges rassemblent l'ensemble des coûts. Les charges font baisser le résultat.

Remarque : Les charges ne sont pas des dépenses

- les achats peuvent être effectués avec un crédit
- les coûts n'engendrent pas des décaissements pendant l'exercice.

Exemple 1 : Paul va en voiture (10 CV) de Paris à Rouen (200 Km). Quelle est la charge (le coût) supportée par son entreprise ? Quelle est la dépense au cours du trajet ?

Le coût comprend : la consommation d'essence, l'usure de la voiture, l'entretien de la voiture, l'assurance et les péages payés sur l'autoroute (20 euro).

Le coût du véhicule est estimé par l'administration fiscale à 0,5 euro / Km.

Le coût est de 120 euro ($0,5 \times 200 + 20$)

La dépense correspond aux décaissements (paiements) effectués par Paul.

Hypothèse 1 : Son réservoir d'essence est plein. La dépense est égale au montant des péages sur l'autoroute : 20 euro

Hypothèse 2 : Son réservoir est presque vide, il fait le plein d'essence (70 euro), il paie les péages (20 euro). La dépense est de 90 euro ($70 + 20$).

Exemple 2 : Vous vous inscrivez dans une école de commerce en 3^{ème} année.

Dépenses : 36000 euro (frais de scolarité et hébergement pendant 2 ans)

Coûts : 66000 euro (36000 euros + absence de revenu pendant 1 an : 30000)

Si le salaire d'un agro en gestion est de 30000 euros par an et si son salaire est de 33000 euros avec une école de commerce, a-t-il intérêt à suivre cette formation complémentaire ?

Définition : les produits représentent la valeur des biens et services créés ou vendus pendant la période comptable. Les produits font croître le résultat.

Remarque : les produits ne sont pas des recettes ou encaissement (Cf. ventes à crédit)

Exemple : Paul a vendu pour 3 Millions d'euro ses marchandises, sa recette est égale à 0 pendant l'exercice (le mois de juin).

Conclusion

1) Les charges et les dépenses correspondent à des problématiques différentes.

- La comptabilisation des charges (coûts) et des produits permet de calculer le résultat (bénéfice ou perte).
- La comptabilisation des dépenses (les décaissements ou paiements) et des recettes permet de tenir le compte « banque » et de mesurer la capacité de l'entreprise à payer ses dettes.

2) Le compte de résultat comptabilise des flux. L'unité de mesure est l'euro par unité de temps : (€ /1 année).

3) Il ne faut pas confondre le "compte de résultat", qui est le tableau de synthèse de l'exercice, avec le compte "résultat de l'exercice" qui est un compte du bilan indiquant au passif l'augmentation (bénéfice) ou la diminution des ressources (perte) due à l'activité de la période.

4) Quelques notions de base :

- **Chiffre d'affaires** = Ventes de marchandises + production vendue.

- **Coût des matières consommées**

= Achats de matières premières

+ Variation de stocks de matières premières (Stock initial - stock final)

= Achats de matières premières + diminution des stocks de matières premières

= Achats de matières - augmentation des stocks de matières premières

1.4. Le bilan

Le bilan est un tableau de synthèse constitué par regroupement des soldes des comptes décrivant la situation patrimoniale de l'entreprise.

Le bilan est établi après le calcul du résultat, c'est la photographie instantanée de la situation de l'entreprise à une date donnée.

Au débit (à gauche), l'actif : les emplois décrivent la composition du patrimoine : ce que possède l'entreprise, l'ensemble de ses droits.

Au crédit (à droite), le passif : les ressources décrivent l'origine des ressources de l'entreprise ou l'origine des financements de l'entreprise, l'ensemble des ses obligations.

Par construction, l'actif est égal au passif qui comporte le résultat de l'exercice.

Le bilan est un compte de stock (de biens, de créances, de monnaie,...), l'unité de mesure dans le bilan est l'euro.

Résumé des règles comptables

- Les comptes sont des tableaux à 2 colonnes : les débits à gauche, les crédits à droite.
- Les soldes créditeurs sont écrits au débit pour égaliser les crédits.
Les soldes débiteurs sont écrits au crédit pour égaliser les débits.
- Toute opération donne lieu à un enregistrement au débit et au crédit.
- L'ouverture d'un compte de situation se fait par le report au débit des soldes débiteurs et au crédit des soldes créditeurs.
- Effets des écritures sur les comptes :

Compte de	Ecriture	Débit	Crédit
Bilan	Actif Passif		
Comptes de gestion	Charges Produits		

Le bénéfice : le solde créditeur du compte de résultat (dans la colonne de charges) sera viré comme valeur positive au passif du bilan.

La perte : le solde débiteur du compte de résultat (dans la colonne des produits) sera viré comme valeur négative au passif du bilan.

2. LES LIVRES ET LA PROCEDURE COMPTABLE

Introduction : quelques dates

- 20 000 ans avant J.C. : traces de comptage sur des os d'animaux.
- Antiquité : petits cailloux (calculus), ficelles (Perses), cordelettes de couleur (Incas).
- IV ème Millénaire avant JC : reconnaissance de dettes, stocks et inventaire
 - . Mésopotamie : tablettes d'argile (écriture cunéiforme)
 - . Egypte pharaonique : papyrus (hiéroglyphe, écriture hiéراتique).
- 1750 avant J.C. : le plus ancien recueil de lois commerciales et sociales connu (enregistrement comptable obligatoire en forme de comptes pour certaines transactions, par exemple, le contrat de commission).
- Grèce ancienne : les premières banques de dépôts tiennent un livre-journal ou « éphémérides » détaillant les opérations quotidiennes.
- Rome : « calendaria » (livres comptables)
2 colonnes pour le livre de caisse pour séparer les encaissements des décaissements.
- Moyen Age : les « mémoires » conservent la mémoire des opérations commerciales dans une comptabilité en partie simple (recettes/dépenses, créances/dettes).
- XIII – XIV siècle : naissance de la comptabilité en partie double (négociants à Florence, Gênes, ...)
Luca Pacioli 1494 vulgarise la comptabilité en parties doubles.
- XIX siècle : généralisation de la comptabilité en partie double avec la révolution industrielle et les sociétés de capitaux.
- 1803 : la comptabilité est obligatoire, elle fait preuve en matière commerciale
- 1867 : Elargissement de informations comptables obligatoires pour protéger les actionnaires
- 1917 : Calcul de l'impôt sur la base des bénéfices comptables

2.1. Histoire et principes du Plan Comptable Général (PCG)

- 1947
Établissement d'une norme, le Plan Comptable Général pour la première fois en France (seule l'Allemagne en avait déjà).
- 1957
Légère modification.
- 1965
Généralisation de son utilisation avec un décret fiscal imposant aux entreprises de présenter leur bilan annuel et leur compte de résultat en conformité avec le Plan Comptable Général.
- 1982
Plan Comptable Général Révisé : l'arrêté ministériel (du 27 Avril 1982) constitue au sens strict le Plan Comptable (4ème Directive de l'Union Européenne)
 - . Détails des définitions
 - . Règle d'emploi des comptes
- 1983
Le 30 Avril, la "loi comptable" modifie le code de commerce et la loi sur les sociétés commerciales.
Le 29 Novembre, un décret précise les modalités d'application.
- 1998
L'article 6 de loi du 6 avril 1998 permet sous certaines conditions d'utiliser un référentiel comptable international : International Accounting Standards (IAS), ou bien le référentiel américain (US GAAP).
- 2002
Le Conseil européen de mars 2002 adopte un règlement rendant obligatoire dès le 1^{er} janvier 2005, l'application des normes comptables internationales pour l'établissement des comptes consolidés des sociétés européennes faisant appel public à l'épargne.
- 2003
Le 16 juillet 2003, l'ARC (Accounting Regulatory Committee) adopte l'ensemble des normes IAS (excepté IAS 32 et IAS 39) leur donnant une validité juridique européenne. Ces normes visent une meilleure information financière. Elles sont appelées IFRS (International Financial Reporting Standards).
- 2005
Les IFRS concernent 7000 sociétés européennes et 1100 groupes français.

Principes comptables

La loi énonce 5 principes fondamentaux :

1. **L'image fidèle**

La comptabilité doit refléter une image fidèle de la situation et des opérations de l'entreprise. La description des opérations et des situations doit être adéquate, loyale, claire, précise et complète.

2. **La prudence**

De nombreuses opérations comportent des incertitudes. Il importe de ne comptabiliser un gain que lorsqu'il est devenu certain. Au contraire, une charge doit être prise en compte dès lors que son existence est probable. Le principe de prudence doit éviter de donner une vue trop optimiste de la situation de l'entreprise.

3. **La régularité**

La comptabilité doit se conformer aux règles et procédures édictées par le Plan Comptable.

4. **La continuité**

Pour l'établissement des comptes annuels, le commerçant est présumé poursuivre ses activités.

(L'hypothèse d'une liquidation pourrait conduire à une évaluation défavorable des biens de l'entreprise).

5. **La permanence des méthodes**

Les règles appliquées au cours des périodes annuelles successives doivent rester fixes afin de permettre la comparaison dans le temps de l'évolution de l'entreprise.

Remarque :

- Image fidèle (tradition britannique) \neq Principe de prudence (tradition française)
- Le Plan Comptable Révisé est un compromis diplomatique qui correspond à des cultures différentes (/entreprise, /argent,...)

2.2. La classification des comptes du Plan Comptable Général

La nomenclature du Plan Comptable Général distingue 5 classes d'éléments du patrimoine et 2 classes de comptes de gestion :

- **5 Classes de comptes de « bilan »**

Classe 1 : comptes de capitaux

Ces comptes indiquent le montant des ressources permanentes, par exemple :

- . Les ressources propres externes : capital, réserves
- . Les ressources propres internes : résultat de l'exercice
- . Les ressources permanentes étrangères : emprunts et dettes assimilés, subvention d'investissement

Classe 2 : comptes d'immobilisations

Ce sont les biens destinés à servir de façon durable dans l'entreprise :

- . Les immobilisations incorporelles : pas de consistance matérielle (ex : un brevet)
- . Les immobilisations corporelles : (ex : matériels)
- . Les immobilisations financières : créances et titres dont la détention par l'entreprise est durable (ex : prêt)

Classe 3 : comptes de stocks et d'encours

- . Les stocks de matières premières
- . Les stocks d'encours de production
- . Les stocks de produits finis
- . Les stocks de marchandises

Remarque : ces comptes ne sont utilisés qu'une fois par an ou lors de l'établissement du bilan.

Classe 4 : comptes de tiers

Ces comptes indiquent le montant des dettes et des créances autres que les emprunts et les prêts.

Ex : comptes fournisseurs, clients

Classe 5 : comptes financiers

Ces comptes indiquent le montant des disponibilités monétaires que détient l'entreprise.

Ex : compte courant bancaire, caisse, valeurs mobilières de placement

- **2 classes de « comptes de gestion »**

Classe 6 : comptes des charges

Les comptes de charges enregistrent :

- . La valeur des biens (approvisionnements et marchandises entrés) et des services consommés par l'entreprise.
- . La contrepartie comptable de certaines dépenses effectuées par l'entreprise soit en vertu d'une obligation légale (ex : impôt), soit sans contrepartie réelle.

Classe 7 : comptes de produits

Les comptes de produits enregistrent la valeur des sorties de biens et services fournis par l'entreprise. Ils peuvent éventuellement enregistrer la contrepartie comptable de recettes sans contrepartie réelle.

ANNEXE

Classe 8 : comptes spéciaux

Ces comptes rassemblent des informations qui n'apparaissent pas dans les comptes des classes 1 à 7. Ils permettent d'établir l'ANNEXE (image fidèle, complète,...).

Ex : tableau des immobilisations, des amortissements, engagements hors bilan (aval, caution,...).

Remarque : les comptes peuvent être eux-mêmes subdivisés selon 3 nomenclatures :

- 1) Nomenclature simplifiée : 3 chiffres (parfois 4)
Ces comptes permettent d'établir un bilan, un compte de résultat et une annexe du système abrégé (petites entreprises).
- 2) Nomenclature plus détaillée : 4 chiffres
Ces comptes permettent d'établir les documents du système de base (moyennes et grandes entreprises).
- 3) Nomenclature très détaillée : 5 chiffres
Ces comptes permettent d'établir les documents du système développé (très grandes entreprises, système facultatif).

2.3. Les documents comptables obligatoires

Chaque opération doit faire l'objet d'un double enregistrement jour par jour.

LE LIVRE JOURNAL

Le Livre Journal permet un enregistrement chronologique des opérations :

- Imputation de chaque somme à un compte
- Référence à un pièce justificative
- Conservation des pièces justificatives
- Le livre journal doit être :
 - . daté (page numérotée)
 - . tenu sans blanc ni rature
 - . paraphé (page signée)

En fait, la règle est assouplie :

- Le livre journal peut être détaillé en un ou plusieurs journaux auxiliaires non côtés, ni paraphés, mais il faut une récapitulation des journaux auxiliaires tous les mois dans le livre journal.
- Lorsque la comptabilité est tenue sur ordinateur, l'entreprise est dispensée de tenir les livres comptables côtés et paraphés mais le système informatique doit éditer des documents écrits (listing) qui sont identifiés, numérotés et datés pour interdire toute modification ultérieure.

LE GRAND LIVRE

Les écritures du LIVRE JOURNAL doivent être reportées sur les comptes. Ce report constitue une ventilation des opérations selon le plan comptable de l'entreprise.

Le GRAND LIVRE permet d'établir la balance des comptes qui présente la liste des comptes utilisés par une entreprise ainsi que la situation de chacun d'eux :

- Solde au début de la période
- Mouvements (total des opérations) au débit et au crédit
- Solde à la clôture de la période

LE LIVRE INVENTAIRE

La loi précise que toute entreprise fait au moins une fois par an un inventaire de ses éléments d'actif et de passif et arrête tous ses comptes en vue d'établir son bilan et son compte de résultat.

La récapitulation de l'inventaire ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont transcrits sur le LIVRE D'INVENTAIRE (même formalisme que le livre journal).

Remarque : Le développement des systèmes d'informations dans les entreprises conduit à l'intégration complète de la comptabilité générale, la comptabilité analytique, la gestion des ressources humaines, la gestion de production, la gestion de stock, la gestion des clients, la gestion des fournisseurs, la gestion de la trésorerie.

Cette intégration complète « Entreprise Ressource Planning » s'appuie sur des progiciels (SAP, ORACLE, ...).

3. ETAPES DE LA PROCEDURE COMPTABLE

3.1 - Ouverture des comptes

A la fin de l'exercice précédent, seuls les comptes du bilan contiennent un solde non nul ; les comptes de gestion sont nuls car ils ont été soldés dans le compte "résultat de l'exercice";

Au début du nouvel exercice, les soldes des comptes de l'exercice précédent du Bilan sont repris "à nouveau" dans le journal et dans les comptes du Grand Livre. Les soldes débiteurs sont portés au débit des comptes ouverts et les soldes créditeurs au crédit. L'équilibre des soldes débiteurs et créditeurs est ainsi conservé.

3.2 - Enregistrement chronologique au journal

Le journal comporte 5 colonnes au minimum :

FOLIO 21
(Numéro de page)

	N° des comptes mouvementés		Intitulés des comptes		Sommes	
	Comptes débités	Comptes crédités	Comptes débités	Comptes crédités	débit	crédit
un article du journal	411.386	707 4457	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> 28 / 10 Client Cora Ventes de marchandises État, T.V.A. collectée Facture N° 101 </div>		1196	1000 196

3.3 - Classement des opérations dans le compte du Grand Livre

Le Grand Livre est divisé en autant de comptes que le plan de comptes de l'entreprise en contient. Ce plan de comptes doit être établi par référence à la nomenclature normalisée de comptes du Plan Comptable Général.

Règles générales d'écriture

Toute écriture s'appuie sur une pièce justificative datée et conservée pendant 10 ans (factures émises et reçues, bordereaux de livraison, traites, bordereaux d'envoi de chèque,...).

Les opérations sont enregistrées dans les comptes dont l'intitulé correspond à leur nature avec rappel du numéro de l'autre compte concerné.

Toute compensation (soustraction) entre écritures est interdite.

3.4 - Vérifications périodiques par les balances

On vérifie périodiquement (tous les mois par exemple) que la somme des débits de tous les comptes est égale à la somme des crédits : balance des "masses".

De même, la somme des soldes débiteurs doit être égale à la somme des soldes créditeurs : balance des soldes.

Avant l'inventaire, on effectue une balance avant inventaire, elle donne la situation des comptes non corrigés avant inventaire.

Après l'inventaire et l'incorporation des corrections dans les comptes, on établit la balance après inventaire.

3.5 - Clôture de l'exercice

A - Justification des opérations d'inventaire

Si on calculait le résultat au moment de la balance avant inventaire, il serait faux pour plusieurs raisons :

- Les comptes de stocks ne correspondent plus à la réalité, "débrayés" pendant l'exercice ; ils en sont restés aux stocks du début de l'exercice. Il faudra les mettre à jour.
- Les immobilisations ont perdu de la valeur par l'usage et le vieillissement ; il faut comptabiliser leur dépréciation dans un compte d'amortissement.

- Certaines écritures enregistrées pendant l'exercice concernent des opérations qui couvrent en fait plusieurs exercices, d'où la mise en oeuvre de compte de régularisation.

En résumé, la clôture des comptes doit être précédée par un certain nombre d'écritures de correction dont l'objectif est de donner une image fidèle de la réalité économique de l'entreprise. Pour cela, on procède à une observation directe du patrimoine au moyen d'un inventaire.

L'inventaire consiste en un recensement et une évaluation des valeurs détenues par l'entreprise à la date de clôture de l'exercice.

Pour ajuster la comptabilité à la réalité, on procède à :

- L'inventaire des immobilisations : mise à jour des immobilisations achetées, produites, vendues, détruites, constatation des dépréciations subies, calcul des amortissements normaux, exceptionnels.
- L'inventaire des stocks, des créances, des créances douteuses (provisions), des disponibilités, ajustements des comptes avec les relevés bancaires.
- L'inventaire des emprunts et des dettes : sommes restant à rembourser, effets à payer.
- Les charges à payer et les produits à recevoir.
- Les charges et produits constatés d'avance.

B - Ecritures de correction dans les comptes

a. Comptes de régularisation

Ces comptes servent à répartir les charges et les produits dans le temps, de manière à rattacher à un exercice déterminé toutes les charges et produits le concernant effectivement.

A l'actif : charges constatées d'avance

Il s'agit de charges enregistrées au cours de l'exercice, mais qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

On recense ces charges en fin d'exercice N pour les retirer des charges de l'exercice N et on les traite comme des sortes de "créances en nature" de l'exercice N sur l'exercice N+1 (ex : loyers payés d'avance).

A l'inventaire du 31/12/N, on constate qu'un loyer annuel de 1000 euro a été payé le 01/10/N. Au 31/12/N, il reste donc 9 mois payés d'avance pour l'année N+1, soit : $1000 \times 9/12 = 750$.

A l'ouverture, les 750 seront virés aux charges (loyers) de N+1.

A l'actif : charges à répartir sur plusieurs exercices

Ces charges sont constituées par des charges qui doivent être supportées par plusieurs exercices. On procède à leur étalement par le biais de leur amortissement. Pour cela, on opère en 2 temps :

1er temps : on annule ces charges en imputant le montant total des charges à répartir dans 2 comptes

- un compte de produits : « transfert de charges »
- un compte d'actif : « charges à répartir »

2ème temps : on impute la fraction amortie

- au compte de charges : « dotations aux amortissements »
- au compte d'actif : « charges à répartir sur plusieurs exercices ».

Ex : les frais notariés (2000) lors d'un achat d'immeuble ont été imputés aux charges de l'exercice N, elles doivent être établies sur 5 ans.

Il reste à répartir 1600 sur les exercices N+1,... N+4. L'exercice N supporte 400 de charges

Au passif : produits constatés d'avance

Ces produits sont constitués des produits perçus ou comptabilisés avant qu'ils aient été fournis (ex : facturés non livrés).

Ces produits sont une sorte de "dettes en nature" de l'exercice N sur l'exercice N+1

Ex : nous recevons un loyer trimestriel de 90 le 1er Novembre N. La clôture des comptes est le 31/12/N.

b. Mise à jour des stocks

Pour des raisons pratiques de difficultés d'évaluation des sorties des stocks, tous les comptes de stocks sont "débrayés" de la comptabilité pendant l'exercice. On utilise ces comptes 2 fois par an : à l'ouverture et à la clôture des comptes.

Deux écritures sont effectuées :

- on vire (au crédit) le montant du "stock initial" (actif) et au débit du compte "variation de stock" (compte de gestion).
- on constate à l'inventaire le montant du stock final et on l'enregistre dans les comptes "stock" (débit) et "Production stockée" (crédit).

Exemple : le stock initial était de 200. On constate un stock final de 300 à l'inventaire.

Produits finis

Les stocks de produits finis ont augmenté. Ils viennent s'ajouter aux produits.

Matières premières

Les stocks de matières premières ont augmenté, cette augmentation doit être retirée des achats pour obtenir les charges de l'exercice.

Remarque sur le solde du compte "variation de stock".

Débiteur : diminution des stocks

Créditeur : augmentation des stocks

C - LES DEPRECIATIONS

Les dépréciations désignent les pertes de valeurs d'un élément d'actif. Par exemple, l'usure du matériel, la perte de valeur des stocks...

C.1 - Méthodes d'évaluation des éléments d'actif

Ces méthodes dépendent du système de comptabilité des valeurs adoptées pour la tenue des comptes. Il existe 3 grands systèmes de comptabilisation :

1. Comptabilisation en coûts historiques, actuellement imposée par la loi en France.
2. Comptabilisation en coûts historiques indexés, appliquée dans certains pays à forte inflation.
3. Comptabilisation en valeurs actuelles appliquée dans la "comptabilité économique" de certaines grandes firmes.

Méthode des coûts historiques

- **A l'entrée dans le patrimoine** : comptabilisation au coût historique.
 - a) Pour un achat d'immobilisation : coût d'acquisition + coût d'installation = immobilisations brutes.
 - b) Pour un produit en stock : coût de production (coût moyen pondéré ou premier entré/premier sorti (FIFO) ou dernier entré/premier sorti (LIFO)).
 - c) Pour un apport gratuit : valeur vénale ou valeur marchande à la date d'entrée.

- **A l'inventaire** : évaluation à la valeur actuelle

La valeur actuelle est la valeur vénale à la date de l'inventaire : prix présumé qu'accepterait de payer un acquéreur éventuel du bien.

Dans la méthode aux coûts historiques, la valeur actuelle n'est pas comptabilisée, elle sert de référence pour calculer éventuellement des dépréciations.

- **A l'arrêté des comptes**

Principe :

On compare le coût historique (CH) à la valeur actuelle (VA).

Si $VA > CH$, on ne tient pas compte des plus-values potentielles, et on retient le coût historique.

Si $VA < CH$, on comptabilise une dépréciation ($D = CH - VA$)

Dans le cas d'un bien amortissable, si la valeur nette comptable ($CH - \text{Amortissements}$) est supérieure à la valeur actuelle (VA), on comptabilise une dépréciation en plus de l'amortissement normal. Si cette dépréciation est jugée irréversible, elle sera constatée par un amortissement exceptionnel, sinon par une provision.

Remarque :

Ces pratiques résultent de l'application de la règle de PRUDENCE ; on comptabilise une perte (ou une moins-value) dès qu'elle est probable, mais on comptabilise un bénéfice (ou une plus-value) que lorsqu'il a été réalisé au cours d'une transaction.

C.2 - Les méthodes de calcul des amortissements

Définition : L'amortissement est la constatation comptable de l'amoidrissement de valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement technique, ou de tout autre cause dont les effets sont irréversibles.

L'amortissement est une dépréciation considérée comme irréversible.

Il est difficile de mesurer la dépréciation réelle ; aussi procède-t-on à l'étalement de la valeur du bien amortissable sur une durée de vie probable justifiée.

Il existe deux méthodes, on utilise toujours celle qui est la plus favorable à l'entreprise.

1 - Méthode linéaire

TL : taux d'amortissement linéaire

a : annuité d'amortissement

V_0 : valeur d'entrée du bien dans le patrimoine

N : durée de vie probable du bien en nombre d'années.

$$a = \frac{V_0}{N} \qquad TL = \frac{1}{N}$$

V_i : valeur nette comptable à la fin de l'année i

$$V_i = V_0 \left(1 - \frac{i}{N} \right)$$

2 - Méthode dégressive

A_i : Annuité d'amortissement de l'année i

c : Coefficient fiscal

$$TD = TL \times c$$

$$A_i = TD \times V_{i-1}$$

$$V_i = V_{i-1} - A_i$$

Mais dès que le taux linéaire (TL), calculé sur le nombre d'années d'amortissement restantes, est supérieur au taux dégressif (TD), on applique la méthode linéaire.

Remarque :

Sur les deux dernières années $TL = 0,5$; il sera donc utilisé pour les 2 dernières annuités.

Durée normale d'utilisation	Coefficients fiscaux (c)
3 - 4 ans	
5 - 6 ans	
7 ans et plus	

Exemple : $V_0 = 1000$ $N = 5$ ans $TL = 20\%$ $TD = 20\% \times 2 = 40\%$

Taux	i	A_i	V_i
40 %	0	$A_0 = 0$	$V_0 = 1000$
40 %	1	$A_1 = 0,4 \times 1000 = 400$	$V_1 = 1000 - 400 = 600$
40 %	2	$A_2 = 0,4 \times 600 = 240$	$V_2 = 600 - 240 = 360$
40 %	3	$A_3 = 0,4 \times 360 = 144$	$V_3 = 360 - 144 = 216$

50 %	4	$A_4 = 0,5 \times 216 = 108$	$V_4 = 216 - 108 = 108$
50 %	5	$A_5 = 0,5 \times 216 = 108$	$V_5 = 216 - 108 = 108$

Règle du "prorata temporis" :

Lorsqu'un actif est acheté au vendeur au cours d'un exercice, l'annuité d'amortissement n'est comptée qu'au prorata du nombre de mois (arrondi à l'annuité supérieure) passé depuis sa mise en service.

Ex : un investissement le 1^{er} mars donne lieu à 10/12 de dotations aux amortissement la première année.

Signification de l'amortissement :

- . Economique : l'amortissement est un élément du coût de production.

- . Comptable : l'amortissement réduit le résultat de l'exercice et l'impôt sur les bénéfices.

- . Financier : l'amortissement constitue une ressource de financement pour l'entreprise.

Ecritures comptables des amortissements

Le montant de l'amortissement calculé pour une immobilisation donne lieu à deux écritures :

- . dans les comptes de gestion, en charges : dotation aux amortissements
- . dans les bilans, par un crédit au compte d'amortissement où il vient s'ajouter aux amortissements des années antérieures.

Les amortissements ainsi cumulés viennent se déduire des immobilisations brutes pour donner les immobilisations nettes.

C.3 - Les provisions

Définition : La provision est "la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'actifs résultant de causes qui ne sont pas jugées irréversibles".

La provision se constitue dans l'exercice où la dépréciation devient probable ; elle se constate par une charge, "dotation au compte de provision".

Ainsi, le résultat subit les conséquences de la dépréciation dans l'année où elle devient probable.

Quand la dépréciation se réalise effectivement, elle se constate par une charge et par une diminution d'un élément d'actif. Mais on évite que le résultat de l'exercice ne subisse les conséquences de cette dépréciation en compensant la provision par une "reprise sur provision".

Ex : un client nous doit 100 Keuro. Il est considéré comme « client douteux ».

Il existe trois sortes de provisions :

a) Les provisions pour dépréciation

Ces provisions concernent des actifs circulants et des immobilisations non amortissables (titres,...).

Ex : provision pour dépréciation de stock

provision pour clients douteux

provision pour risque de moins-value sur des actions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs figurent à l'actif du bilan, en soustraction des postes d'actif qu'elles concernent.

Les variations sur ces provisions constatées en fin d'exercice figurent au compte "résultat de l'exercice".

En charges, pour les augmentations (dotations aux provisions, pour les diminutions (reprise sur provision).

b) Les provisions pour risques et charges

Ces provisions ne concernent pas des éléments d'actif particuliers mais l'entreprise en général. Ces provisions figurent au passif du bilan (avec un signe positif entre les capitaux propres et les dettes).

La comptabilité les classe en trois types :

- . provisions pour risques
ex : garanties données aux clients en cas de litige

- . provisions pour charges
ex : pensions à verser au personnel dans le cadre d'obligation contractuelle

- . provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
ex : grosses réparations prévues

c) Provisions réglementées

Ces provisions procèdent de l'application d'une réglementation.

Ex : provision pour baisse des prix des stocks qui supportent l'impôt sur les bénéfices ou provision pour amortissements dérogatoires.

Ces amortissements sont constitués par la différence entre les amortissements dégressifs et les amortissements linéaires. Ainsi, l'excès d'amortissement fiscal autorisé par rapport aux amortissements économiques est viré dans le compte "provisions réglementées".

Ces provisions donnent lieu à des écritures comparables à celles des provisions pour risques et charges.

Remarque : les provisions réglementées ont parfois un caractère de réserves.

	Méthode dégressive	Méthode linéaire	Provisions
1	$A_1 = 40$	$a = 20$	$P_1 = 40 - 20 = 20$
2	$A_2 = 24$	$a = 20$	$P_2 = 24 - 20 = 4$
3	$A_3 = 14,4$	$a = 20$	$P_3 = 14,4 - 20 = - 5,6$
4	$A_4 = 10,8$	$a = 20$	$P_4 = 10,8 - 20 = - 9,2$
5	$A_5 = 10,8$	$a = 20$	$P_5 = 10,8 - 20 = - 9,2$
	$= 100$	$= 100$	$= 0$

D - ETABLISSEMENT DU COMPTE DE RESULTAT DU BILAN ET DE L'ANNEXE

D.1 - Etablissement du compte de résultat

Le PCG comprend deux documents sous l'appellation :

- Le compte de « résultat de l'exercice »

Le compte de « résultat de l'exercice » est un compte au sens habituel du mot.

Ce compte remplace, à la fin de l'exercice, les différents comptes de gestion (charges et produits) dont les soldes sont fusionnés en un seul compte, puis un seul solde : le résultat de l'exercice. Ce solde est ensuite viré dans le bilan.

- Le « Compte de Résultat »

- . un document de synthèse qui retrace tous les flux ou ajustements d'inventaire. Les charges et les produits sont regroupés dans un ordre défini par le PCG.

- . le compte de résultat présente toutes les opérations hors TVA.

D.2 - Etablissement du bilan

Les comptes de patrimoines sont regroupés par postes.

Les sociétés sont tenues de présenter deux bilans :

- Un bilan avant affectation du résultat où figure le résultat de l'exercice
- Un bilan après affectation du résultat qui a été réparti entre :
 - . les réserves (bénéfices conservés dans l'entreprise)
 - . les bénéfices à distribuer (dettes vis-à-vis des actionnaires)
 - . le report à nouveau (report de l'affectation du résultat)

Le bilan présente l'état du patrimoine hors TVA, sauf pour les créances clients et les dettes fournisseurs qui sont comptabilisés toutes taxes comprises.

D.3 - Etablissement de l'annexe

L'annexe est un document obligatoire qui accompagne le bilan et le compte de résultat pour fournir aux tiers les explications nécessaires à une bonne compréhension des documents de synthèse.

- ***Partie 1 : règles et méthodes comptables***
 - . conventions adoptées et dérogations
 - pour élaborer les documents de synthèse
 - pour la durée de l'exercice
 - pour la méthode des coûts historiques
 - . méthodes d'évaluation choisie
 - pour le stock : coût moyen pondéré ou FIFO
 - changement de méthode

- ***Partie 2 : compléments d'information relatif au bilan et au compte de résultat***
 - . état et mouvement de l'actif immobilisé
 - . état et variation des amortissements
 - . état et variation des provisions
 - . échéances des créances : < 1 an ou > 1 an
 - . échéances des dettes : < 1 an ou > 1 an
 - . informations sur
 - produits et charges exceptionnels
 - ventilation du chiffre d'affaires

- ***Partie 3 : autres éléments d'information***
 - . liste des sociétés dans lesquelles la société détient plus de 10 % des actions
 - . nombre des actions émises au cours de l'exercice
 - . nombre et catégories d'actions composant le capital
 - . rémunérations des administrateurs, directeurs,...

II. Comptabilité de gestion

Introduction : les objectifs

La comptabilité générale a pour but de calculer tous les ans, à la fin de l'exercice, la valeur du patrimoine de l'entreprise et le montant du résultat. La comptabilité de gestion (ou comptabilité analytique) a pour mission d'expliquer ce résultat.

La comptabilité générale fournit un résultat global, la comptabilité de gestion explique pourquoi on a gagné ou pourquoi on a perdu : par exemple tel produit (ou service) est bénéficiaire, tel autre est déficitaire.

La comptabilité de gestion calcule des coûts et des marges. Elle permet de répondre à des questions tel que :

- Combien coûte un produit ou un service particulier ?
- A quel prix faudrait-il vendre un produit ou un service particulier ?
- Faut-il conserver la fabrication d'un produit apparemment déficitaire ?
- Où faut-il réaliser des économies ?

La comptabilité de gestion analyse pour gérer.

1. Concepts et vocabulaire

Définition : un coût est une somme de charges relatives à un élément déterminé. Les coûts sont calculés par périodes (un mois le plus souvent).

Par exemple, le coût de fabrication d'un fromage est la somme de tous les éléments ayant concouru à cette fabrication : lait, ferments, emballages, salaires, etc.

Les coûts sont définis par trois caractéristiques :

- **Le champ d'application**
 - La production, la distribution, l'administration, ...
 - Une usine, un magasin, un atelier, ...
 - Un produit, un service, une commande, ...

Ex : le coût de production du produit fini de la commande n°23.

- **Le moment du calcul**
 - Coûts réels : coûts constatés ou coûts historiques
 - Coûts préétablis : coûts prévisionnels

- **Le contenu**

- **Coût complet et résultat analytique** : un coût complet (ou coût de revient) comprend toutes les charges relatives à l'élément considéré.
La différence entre le prix de vente et le coût complet est un résultat analytique.
- **Coût partiel et marge** : un coût partiel ne comprend que certaines charges (par exemple les charges de production)
La différence entre le prix de vente et le coût partiel est une marge.

2. La hiérarchie des coûts

Pour établir un coût complet, on procède en suivant le processus de production, depuis l'achat des matières premières jusqu'à la livraison.

Coûts	Coûts d'un fromage
Coût d'achat	<ul style="list-style-type: none"> • Prix d'achat du lait consommé • Frais de transport • Frais des laboratoires d'analyses
Coût de production	<ul style="list-style-type: none"> • Lait utilisé • Ingrédients utilisés • Emballage • Main d'œuvre consommée (salaire et charges sociales) • Autres charges : <ul style="list-style-type: none"> ○ Chauffage, ○ Eclairage ○ Energie • Amortissement des matériels (production, analyses, ...) • Amortissement des bâtiments •
Coût hors production	<ul style="list-style-type: none"> • Frais administratifs <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurance qualité ○ Comptabilité ○ ... • Frais de distribution <ul style="list-style-type: none"> ○ Transport ○ Logistique et entreposage ○ Force de vente ○ Publicité ○ Promotion ○ ...

Le coût complet = le coût de production + le coût hors production

Le résultat analytique = le prix de vente – le coût de revient

3. Les types charges en comptabilité de gestion

En comptabilité générale le mot « charge » désigne les charges de la classe 6 du plan comptable. En comptabilité de gestion, « une charge » désigne une composante de coût. On distingue trois types de charges pour passer de la comptabilité générale à la comptabilité de gestion :

- **Les charges incorporées**

Les charges incorporées désignent les charges enregistrées dans le cadre de la comptabilité générale qui ont été effectivement prises en compte dans un calcul de coûts.

- **Les charges non incorporées**

Les charges non incorporées correspondent à des charges existantes qui n'ont pas été incorporées dans les calculs de coûts.

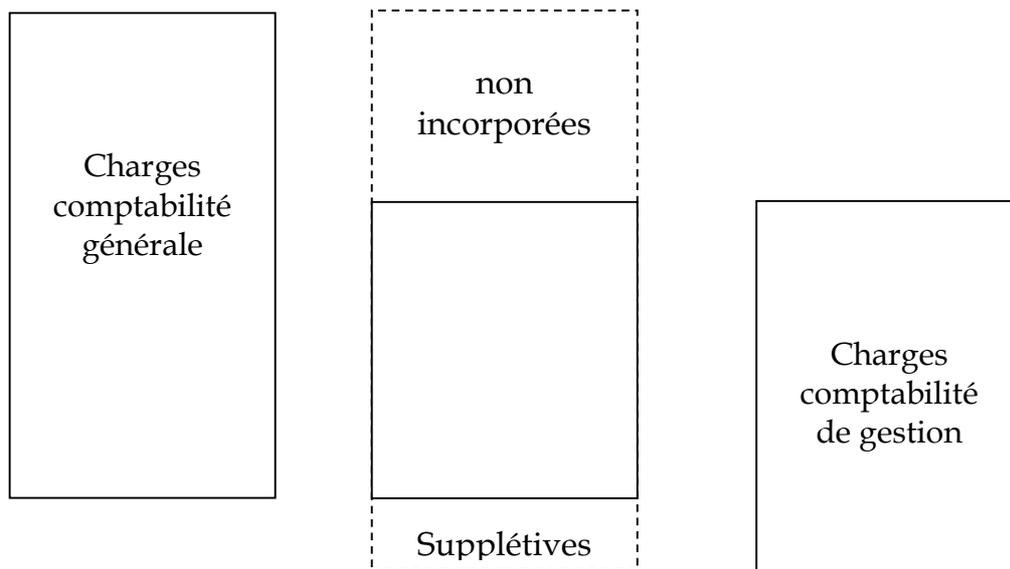
Par exemple, un client devient douteux, on n'a peut-être pas incorporé les dotations aux provisions correspondantes aux risques de non paiement de ce client.

- **Les charges supplétives**

Certaines charges ne sont pas comptabilisées dans le cadre de la comptabilité générale :

- La rémunération des capitaux propres
- La rémunération du travail non salarié dans l'entreprise individuelle

Des charges de la comptabilité générale aux charges de la comptabilité de gestion



Pour expliquer la formation du résultat global à partir des différents produits et services fournis par l'entreprise, on distingue les charges directes et indirectes.

- **Charges directes**

Une charge est directe lorsqu'on peut l'affecter sans ambiguïté au coût calculé d'un produit ou d'un service.

Par exemple, le lait consommé pour un fromage.

- **Charges indirectes**

Une charge est indirecte lorsqu'on ne peut l'imputer à un coût qu'après un calcul préalable car cette charge affecte les coûts de plusieurs produits ou services.

Par exemple, les charges d'un laboratoire d'analyse utilisé pour plusieurs productions.

L'analyse des coûts en fonction de l'activité de l'entreprise conduit à distinguer les charges suivant leur caractère structurel ou opérationnel.

- **Charges fixes (ou charges de structure)**

Les charges fixes restent constantes quelle que soit l'activité de l'entreprise.

Par exemple, le loyer du siège social.

- **Charges variables (ou charges opérationnelles)**

Les charges variables sont fonction de l'activité de l'entreprise.

Par exemple, les consommations de lait pour la fabrication du fromage.

Ces deux approches des coûts sont combinées dans le tableau suivant :

	Directes	Indirectes
Fixes		
Variables		

4. Répartition et imputation des charges

Les calculs de coûts reposent sur des hypothèses propres à chaque entreprise :

- **la répartition primaire** : répartition des charges indirectes grâce à des clés de répartition (% le plus souvent) entre les « centres d'analyse »
 - centres auxiliaires (par exemple, laboratoires, maintenance,...)
 - centres principaux (par exemple, les ateliers de production),
- **la répartition secondaire** : les charges comptabilisées dans les centres auxiliaires sont réparties, grâce à d'autres clés, dans les centres principaux.

Ces clés de répartitions sont fondées sur des hypothèses qui donnent lieu à des travaux dans le cadre du "contrôle de gestion".

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Le Plan Comptable Général, Documentation française
- J. POITEVIN, Cours de comptabilité, 1992
- J. FOURASTIE, La comptabilité, Collection "Que sais-je ?", PUF, 1984
- G. LANGLOIS et M. FRIEDERICH, Comptabilité générale, Foucher, 1985
- Le Plan Comptable Annoté, La Villeguérin Editions, 1991.
- B. COLASSE, Comptabilité générale, Economica, 1996.

CONTROLE DE COMPTABILITE
14 Janvier 2005

NOM :

1-(2 points)

En comptabilité de gestion, définissez :

- des charges incorporées :

- des charges supplétives :

2 - (1 point)

Peut-on avoir un solde de caisse égal à zéro et faire un bénéfice ?
Si oui, pourquoi ?

3 - (1 point)

Définissez et donnez un exemple de provision et d'amortissement

4 - (4 points)

Un restaurateur achète une caisse enregistreuse. Cela a pour conséquence que les charges augmentent :

- Oui
- Non

Pourquoi ?

Un restaurateur vend une caisse enregistreuse. Cela a pour conséquence que le résultat augmente :

- Oui
- Non

Pourquoi ?

5 - (8 points)

Le 12 Octobre, deux personnes s'associent pour créer une entreprise : l'associé A apporte 700 KEUR en numéraire, versé sur le compte courant de la banque ouvert au nom de la société. L'associé B apporte en toute propriété un immeuble estimé 300 KEUR. Les frais de constitution de la société, payés immédiatement, s'élèvent à 50 KEUR et sont portés au compte de bilan «Frais d'établissement».

Opérations effectuées courant Octobre :

le 13/10 : acquisition pour 250 KEUR de matériel, payé 50 % au comptant, le reste en Novembre.

le 15/10 : achat de 318 KEUR de marchandises, payées comptant.

le 16/10 : achat de 100 KEUR de marchandises payables en Novembre.

le 16/10 : la société a obtenu de sa banque une possibilité de découvert jusqu'à 105 KEUR

le 16/10 : retour de marchandises non conformes (18 KEUR) achetées le 15/10.

le 20/10 : vente de 205 KEUR de marchandises payables en Novembre.

le 28/10 : versement des salaires (10 KEUR).

Il reste, fin Octobre, 102 KEUR de marchandises en stock.

Le loyer du mois d'octobre non encore comptabilisé s'élève à 10 KEUR.

La perte de valeur du matériel pendant le mois d'octobre est estimée à 3 KEUR

Questions :

- Etablir le bilan d'ouverture (12 octobre) (page 4)
- Passer les écritures du mois d'octobre (page 5)
- Etablir le compte de résultat d'octobre et le bilan au 31 octobre (page 6)
- Les comptes sont tenus sans faire référence à la TVA

Ecritures du mois d'Octobre

Compte de résultat et bilan

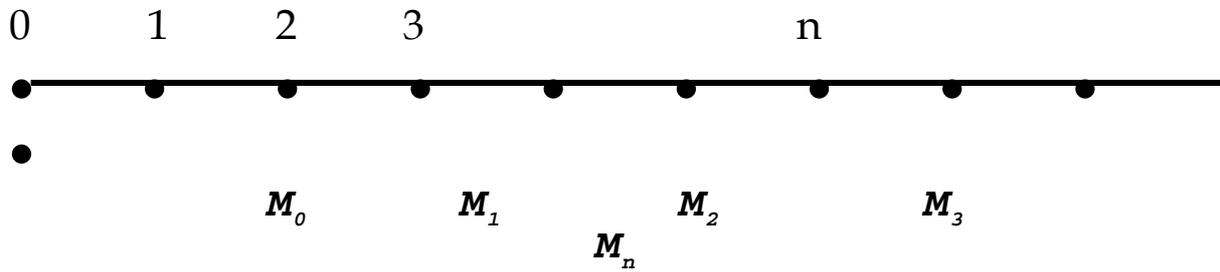
6 - (4 points)

Une entreprise de transport effectue un investissement le 15 Mai 2002 : achat d'un camion (5 000 Euros HT) amortissable sur 4 ans.

- Calculez les dotations aux amortissements correspondant à ce camion à la fin de l'exercice (31 Décembre 2002) (méthode dégressive le coefficient est de 2).

- Passez les écritures liées à cet amortissement

ANNEXE 2 : euro courants, actualisés



- Euros courants

C'est l'expression nominale des sommes payées ou reçues.

- Euros actualisés

Il est toujours possible de prêter un montant (M) à un taux d'intérêt (r).

- **Capitalisation :**

La valeur d'un montant M_0 au temps n est : $M_n = M_0 (1 + r)^n$

- **Actualisation**

1) La valeur actuelle d'un montant M_n est M_0 : $M_0 = M_n (1 + r)^{-n}$

2) La valeur actuelle d'une suite perpétuelle de montant M est :

$$S = \sum_{t=1}^n \frac{M}{(1+r)^t} = \frac{1-(1+r)^{-n}}{r} = \frac{M}{r}$$

$$S = \lim_{n \rightarrow \infty} \frac{1-(1+r)^{-n}}{r} = \frac{M}{r}$$